



**LIFE+ Pêche à pied de loisir**  
**Compte-rendu du**  
**Comité local de concertation Ouest Côtes d'Armor**  
**Lannion, le 17 janvier 2014**



**Participants :**

Olivier Abellard	Agence des Aires Marines Protégées, mission d'étude PNM golfe normand-breton
Margaux Pinel	Agence des Aires Marines Protégées, mission d'étude PNM golfe normand-breton
Jean-Luc Prigent	Agence Régionale de Santé Bretagne, Direction Territoriale 22
Benoist Barré	Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Port-Lazo, Boulgueff & Kérarzac
Dominique Plouzin	Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Port-Lazo, Boulgueff & Kérarzac
Jean Quinquis	Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Port-Lazo, Boulgueff & Kérarzac
Martine Blandin	Animatrice environnement
Pierre-Yves Lefeuvre	Association des pêcheurs plaisanciers de Locquémeau, Président
Claire Maerten	Atelier Terra Maris, animatrice nature
Stéphane Le Guilloux	Comité départemental des pêches, garde-juré
Jean-François Omnès	Comité départemental des pêcheurs plaisanciers, Vice-Président GIZC
Marion Barré	Communauté de communes Paimpol-Goëlo, Service Espaces Naturels
Stéphanie Allanioux	Communauté de communes Paimpol-Goëlo, Service Espaces Naturels
Michel Rigolé	Conseil de Développement du Pays de Dinan, bénévole VivArmor
Guy Prigent	Conseil Général 22, chargé de mission "Mer et Citoyenneté"
Alain Gence	Direction Départementale des Territoires et de la Mer, DML 22
Yvon Simon	Direction Départementale des Territoires et de la Mer, DML 22
Julien Chevé	Ifremer Dinard
Olivier Tachon	Lannion Trégor Communauté, aquarium de Trégastel
Cécile Delhaye	Lannion Trégor Communauté, Service Eau & Assainissement
Maiwenn Le Borgne	Lannion Trégor Communauté, Service Espaces Naturels
Stéphane Guiguen	Lannion Trégor Communauté, Service Espaces Naturels
Jean-Claude Lamandé	Lannion Trégor Communauté, Vice-Président Bassin Versant et Espaces Naturels
Gilles Bentz	LPO, Réserve naturelle des 7 îles
Anthony Sturbois	Réserve naturelle baie de St-Brieuc, Chargé de mission scientifique VivArmor
Alain Ponsoero	Réserve naturelle baie de St-Brieuc, Conservateur
Michel Laloi	VivArmor Nature, administrateur
Franck Delisle	VivArmor Nature, coordinateur "LIFE pêche à pied"
Didier Toquin	VivArmor Nature, Président
Olivier Massard	VivArmor Nature, volontaire Service civique

**Excusés :**

Solène Béranger	Fédération Régionale des Offices de Tourisme
Marion Meffre	Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, animatrice
Jérémy Allain	VivArmor Nature, Directeur

## Contexte de la réunion :

Depuis plusieurs années, VivArmor Nature coordonne des actions de sensibilisation et de suivis pour gérer durablement la pêche à pied de loisir dans les Côtes d'Armor avec le soutien de nombreux acteurs du littoral.

Cette initiative locale démarrée dans le cadre d'un Contrat Nature 2007-2011, en lien avec un projet similaire sur l'île d'Oléron porté par le CPIE Marennes-Oléron, a permis de définir une méthodologie globale de suivi de la pêche à pied récréative et de la ressource transposable qui bénéficie aujourd'hui aux autres régions littorales françaises.

Avec l'appui technique de ces 2 associations, l'Agence des aires marines protégées coordonne au plan national un projet LIFE+ environnement politique et gouvernance « **Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative** », en partenariat très étroit avec 9 structures sur 11 territoires des façades Atlantique, Manche et Mer du Nord. Le projet déposé en 2012 a été accepté par la Commission Européenne en avril 2013 et a officiellement débuté en juillet 2013.

Vendredi 17 janvier 2014 se tenait le premier comité local de concertation pour les sites de l'Ouest des Côtes d'Armor du programme LIFE+. Ce premier rendez-vous a été l'occasion de rassembler à nouveau les partenaires impliqués dans le Contrat Nature 2007-2011 et d'associer plus largement l'ensemble des acteurs du littoral du territoire. VivArmor Nature, coordinateur local, tient à remercier **Lannion Trégor Communauté** pour la mise à disposition de son amphithéâtre et le pot offert à l'ensemble des participants.



L'association tient également à remercier les **30 personnes** qui étaient présentes et avec qui les échanges ont été riches à la suite de la présentation.

## Ordre du jour :

- Présentation du programme national LIFE+
- Gouvernance du projet et rôle du Comité local de concertation
- Actions à mener
- Calendrier prévisionnel 2014
- Echanges et questions diverses

### **Présentation du programme :**

Après un mot d'accueil de Jean-Claude Lamandé, Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté, et de Didier Toquin, Président de VivArmor Nature, Franck Delisle a présenté le programme et animé les échanges.

⇒ Diaporama présenté par Franck Delisle annexé en version PDF.

### **Retranscription des échanges qui ont suivi la présentation :**

#### Prise en compte de l'impact de la pêche professionnelle

L'évaluation de l'impact éventuel de la pêche à pied sur la ressource devra tenir compte des éventuelles activités professionnelles présentes sur l'estran : pêche à pied professionnelle notamment. Ainsi les prélèvements évalués à partir des analyses des récoltes des pêcheurs de loisir pourront être comparés à ceux déclarés par les professionnels pour une gestion concertée de l'activité.

Concernant le suivi de l'herbier de zostères à Plouézec, il faudra aussi tenir compte du dragage du gisement de praires en mer.

Les Affaires Maritimes indiquent que les zones de dragage autorisées sont connues. Elles pourraient être superposées aux herbiers connus. Par ailleurs, la présence des parcs ostréicoles sur le site empêche les dragues d'y aller et contribue à préserver les herbiers.

Tous ces éléments seront transmis à l'expert scientifique en charge du suivi et VivArmor propose de contacter l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Port-Lazo pour réaliser le repérage de la zone d'étude dans les mois à venir.

#### Augmentation des mailles pour les plaisanciers

Depuis l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 (modifié par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2013), qui ne concerne que la pêche plaisance, certaines espèces ont une taille minimale de capture plus élevée que celle applicable au professionnel. C'est le cas de la coque qui est passée de 2,7 cm pour les pros à 3 cm pour les amateurs.

Comment l'expliquer aux usagers sensibilisés ?

Les médiateurs sur l'estran devront faire preuve de pédagogie en expliquant l'intérêt de laisser grandir les espèces afin qu'elles atteignent leur maturité sexuelle. Mais cette différence de traitement entre pêcheurs de loisir et pêcheurs professionnels peut en effet être à l'origine de nouveaux conflits. Les enquêtes et remarques collectées sur le terrain dans les prochains mois nous le diront...

#### Nouvelles dispositions applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 en Bretagne

Lors des marées d'enquête et de sensibilisation, les équipes de médiateurs pourront rappeler aux usagers les nouvelles dispositions : quotas de pêche, outils autorisés, interdiction de pêcher dans les herbiers de zostères...

Ces nouvelles mesures ne sont applicables qu'aux pêcheurs de coquillages, d'échinodermes et de vers marins.

Qu'en est-il des autres pêcheurs ? L'obligation de remettre les pierres en place n'est effectivement pas applicable aux pêcheurs d'étrilles. De même, en cas d'utilisation d'un outil non mentionné dans

l'annexe I de l'arrêté, un pêcheur ayant récolté à la fois des coquillages et des crustacés pourra se défendre en prétendant n'avoir utilisé l'outil non autorisé uniquement pour attraper les crustacés.

Début août 2013, au cours de la consultation publique, VivArmor Nature avait signalé par courriel, à la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, l'importance de tenir compte des pêcheurs de crustacés.

La Direction Mer et Littoral 22 de la DDTM indique aux membres du Comité de concertation qu'un arrêté préfectoral spécifique aux pêcheurs de loisir de crustacés est en projet.

### La concertation :

Concernant les modifications liées à la réglementation entreprises par les services de l'Etat, plusieurs participants regrettent l'absence de consultation.

VivArmor et ses partenaires sont rarement consultés et espèrent que la gouvernance du Life+ permettra une meilleure prise en compte au niveau national des acteurs locaux concernés.

Les plaisanciers indiquent qu'ils seront vigilants aux mesures de gestion qui seront proposées à l'issue du diagnostic.

### Sensibilisation des pêcheurs à pied

Un gros travail de diagnostic des pratiques et des milieux pêchés sera réalisé mais une part importante du programme LIFE+ est consacrée à la sensibilisation à l'image des actions initiées par VivArmor Nature entre 2007 et 2011 dans le cadre d'un Contrat Nature : marées de sensibilisation, distribution de règles de pêche, apport de conseils pratiques et incitation au tri des récoltes.

Les plaisanciers ajoutent que le guide des bonnes pratiques de la FNPPSF est très largement diffusé et contribue à sensibiliser les pêcheurs de loisir. VivArmor rappelle que le taux d'appartenance des pêcheurs à pied de loisir à une association ou un club de pêche en mer est très faible d'après l'étude nationale BVA/Ifremer de 2009. Il est donc important d'aller à la rencontre des usagers non fédérés qui n'iront pas chercher l'information d'eux-mêmes.

Les actions de sensibilisation seront évaluées tout au long du projet et sur l'ensemble des territoires du LIFE+ pour aboutir à des méthodes de sensibilisation efficaces et transposables à tous les sites de métropole.

La démarche pédagogique déjà initiée dans les Côtes d'Armor, très bien acceptée du public ciblé, entraîne le plus souvent des changements de comportement bénéfiques pour la ressource et le maintien de la pêche à pied : tri des récoltes, remise en place des pierres...

### Panneaux d'information

Un budget de 12 000 euros est prévu pour la réalisation de panneaux d'information sur les points d'accès de sites non équipés. Ce budget est prévu pour financer une dizaine de panneaux dans l'ouest des Côtes d'Armor. Il a été établi sur la base des panneaux installés par l'association IODDE sur l'île d'Oléron : panneaux aux dimensions importantes ayant vocation à durer dans le temps. Ce budget pourrait financer davantage de panneaux en fonction du cahier des charges. Cela a été discuté par les partenaires à l'occasion du premier Comité de pilotage national avec la proposition de panneaux

amovibles moins coûteux et pouvant être remplacés facilement suite à des dégradations ou des changements de réglementation.

La consigne donnée par les partenaires du Life+ au groupe de travail national « Communication/Sensibilisation » est de travailler à l'élaboration de visuels attractifs et de messages courts : trop d'information, tue l'information !

Les pêcheurs étant de plus en plus équipés de smartphones pourront trouver des informations complémentaires à l'aide du Flash codes imprimés sur les panneaux par exemple.

Les propositions de maquettes seront soumises au Comité de concertation local.

Concernant les classements de salubrité et les alertes sanitaires, il est rappelé que les communes ont l'obligation de les afficher en mairie. Ces aspects seront également pris en compte par le groupe de travail national pour les intégrer au mieux aux panneaux du projet en s'appuyant sur des supports existants : exemple des panneaux installés à Damgan dans le Morbihan comportement une signalétique simple indiquant l'autorisation (vignette verte) ou l'interdiction de pêche (vignette rouge) en fonction des risques de contamination des huîtres sauvages notamment. Il semble que les pêcheurs des environs est adopté ce mode de communication qui nécessite la mobilisation d'un agent municipal pour la mise à jour des informations.

### Les relais de la sensibilisation

- Les bénévoles :

Il est nécessaire que les personnes participant aux marées de sensibilisation soient accompagnées de référents (coordinateurs locaux) pour apporter une information juste aux pêcheurs à pied. VivArmor indique que la plupart des bénévoles (adhérents de l'association, partenaires...) se forment sur le terrain au côté du personnel de l'association après un débriefing sur place à chaque sortie. La réglementation est complexe mais les conseils sont ciblés. Ils portent uniquement sur les problématiques locales identifiées et les quelques espèces présentes sur le site. D'abord en binôme, les bénévoles prennent rapidement leur autonomie et peuvent à leur tour accompagner des non initiés.

Les bénévoles sont également systématiquement conviés à participer aux conférences et ateliers « pêche à pied » proposés par VivArmor dans le cadre de manifestations diverses (Fête de la Nature, Colloques...). Ces rencontres sont des occasions supplémentaires pour approfondir ses connaissances.

- Les autres médiateurs de l'estran :

Il est rappelé que des formations de médiateurs de l'estran sont prévues en 2015 sur l'ensemble des territoires du Life+ : 4 minimum dans les Côtes d'Armor. Ces formations ouvertes aux professionnels du tourisme (relais important pour les pêcheurs en séjour), aux enseignants et aux animateurs nature permettront aux participants d'intégrer le réseau d'information en place depuis plusieurs années.

### La pêche à pied : un patrimoine culturel à prendre en compte

Guy Prigent insiste sur la prise en compte de la culture littorale des anciens. Il existe tout un vocabulaire, des techniques spécifiques à chaque région, des noms locaux d'espèces à recenser...

Franck Delisle indique que les enquêtes qu'il réalise depuis près de 10 ans auprès des pêcheurs prennent le plus souvent la forme d'un entretien et permettent de collecter bon nombre d'informations

qui vont au-delà des simples réponses attendues. Il s'agit d'un échange qui permet au pêcheur d'être sensibiliser mais également à l'enquêteur de se forger une bonne connaissance des pratiques locales (parfois anciennes) et du site de pêche. Les anecdotes recueillies peuvent être valorisées de différentes manières : bestiaire de la pêche à pied, cartographie des noms de rochers donnés par les usagers et n'apparaissant sur aucune carte marine, inventaire des outils de récolte...

Parmi les messages nationaux en cours d'élaboration, il est bien établi que « *la tradition de la pêche à pied de loisir en France fait partie intégrante du patrimoine culturel des régions littorales et que cette activité traditionnelle est le support de la transmission de savoirs (connaissance de l'estran, culture de la cueillette) et peut-être un vecteur de sensibilisation à l'environnement marin* ».

### Perception des pêcheurs vis à vis des risques sanitaires

Le questionnaire d'enquête permet de connaître l'état des connaissances des pêcheurs de loisir concernant les conditions sanitaires : se sont-ils informés avant la pêche ? Si oui, par quel moyen ? L'Ifremer et l'ARS, en charge de l'animation du nouveau site <http://www.pecheapied-responsable.fr/>, demandent s'il est envisageable d'aller plus loin en questionnant le pêcheur sur la destination des coquillages pêchés : consommation individuelle, familiale, part destinée aux amis, aux voisins... ? Ces informations contribueraient à identifier les modes de contamination responsables des TIAC (toxi-infections alimentaires collectives) et les risques que les pêcheurs prennent pour eux-mêmes et/ou pour les autres par ignorance et parfois par défiance vis à vis des interdictions.

VivArmor indique que le questionnaire comporte deux questions relatives aux risques sanitaires et qu'il sera difficile d'y ajouter d'autres questions : l'entretien doit être court (10 à 15 min maximum) pour être accepté du plus grand nombre et maximiser le nombre d'enquêtes à réaliser (idéalement une cinquantaine par site).

Sur proposition de l'Ifremer et de l'ARS, VivArmor serait prête à accueillir un stagiaire sur les sites des Côtes d'Armor. Le stagiaire, sous la direction de l'ARS et/ou l'Ifremer en charge de définir le protocole, pourrait accompagner les équipes de VivArmor sur le terrain et interroger les pêcheurs sur ces questions spécifiques à l'occasion des marées organisées par l'association sans que cela nécessite de mobiliser des moyens supplémentaires pour l'association.

L'Agence de l'Eau et la Réserve Naturelle de la baie de St-Brieuc sont des partenaires mobilisables.

### **Prochaine réunion du Comité local :**

Elle devrait se tenir avant la fin du premier semestre 2014. L'ordre du jour provisoire :

- Etat d'avancement du diagnostic local des pratiques de pêche à pied
- Adaptation locale et validation des outils pédagogiques : règle de pêche, panneau d'information, dépliant.

### **Contact :**

**Franck Delisle a la responsabilité de conduire le programme jusqu'en 2017 dans les Côtes d'Armor et sera le référent à contacter pour toute question sur les actions à conduire dans le cadre de celui-ci :**

**06 27 47 49 81 ou [franck.delisle@vivarmor.fr](mailto:franck.delisle@vivarmor.fr)**